

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

**Étaient présents** : Madame Chantal BUIN, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON.

**Absents excusés** : Vanessa DRONNE et Sébastien RIBOT.

**Secrétaire de séance**: Stéphane GAUDIN.

\*\*\*\*\*

## **Entrevue avec Marietta Karamanli, députée de la circonscription**

Marietta KARAMANLI, députée, souhaitait s'entretenir avec les nouveaux élus pour faire connaissance et discuter des projets de la commune. De leur côté, les élus étaient désireux de se renseigner sur les aides qui pourraient être sollicitées pour les projets municipaux, en particulier pour l'aménagement du bourg et l'ouverture possible d'un commerce de proximité.

Tout le monde s'accorde sur le fait que l'aménagement du bourg ne peut être prévu sur une année. Il faut présenter un projet global qui sera ensuite réalisé par tranches de travaux, sur plusieurs années.

Marietta KARAMANLI informe le conseil municipal des différentes sources d'aides.

Pour la rénovation d'un bâtiment communal (mairie, école, crèche), la région (Marie Fabre) et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sont susceptibles de subventionner l'amélioration énergétique.

Pour le patrimoine classé (église), le conseil général et la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) peuvent accompagner des travaux de restauration.

Pour l'aménagement du bourg, il faut se renseigner auprès de la région pour une aide au titre du Feder. Bouloire a bénéficié d'un de ces fonds pour l'aménagement de la place du Château.

Marietta KARAMANLI précise que la collectivité peut bénéficier de sa réserve parlementaire. Les dossiers de demande doivent être déposés en octobre pour une aide l'année suivante. Les demandes parvenues au bureau de la députée sont proposées en commission des Finances en décembre. Les dossiers retenus sont remis en début année au ministère. Les

travaux ne peuvent démarrer qu'après acceptation, souvent après juin. Il faut donc anticiper et prévoir le dépôt de dossier assez rapidement l'année précédente.

La discussion a également porté sur l'attractivité de la commune et surtout son nécessaire désenclavement en matière de transports collectifs. Pour les Tressonnais sans moyen de locomotion, la moindre démarche (administrative, recherche d'emploi, visite médicale) est compliquée. Depuis de nombreuses années, aucune ligne de car ne dessert Tresson alors que des communes avoisinantes comme Saint-Michel-de-Chavaignes et Coudrecieux ont obtenu un arrêt.

Marietta KARAMANLI encourage les élus à se rapprocher du conseil général, en charge des transports scolaires mais aussi non-scolaires, pour étudier la mise en place d'un transport, qui pourrait être un minibus, jusqu'au Mans par exemple.

Marietta KARAMANLI propose aux élus de la tenir informée du devenir des projets cités et se met à leur disposition pour une aide éventuelle. Monsieur le Maire remercie la députée pour le temps consacré à cette entrevue.

### **Début de la réunion du Conseil municipal**

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 07 mai 2014 à l'approbation des membres du Conseil municipal présents : approbation du compte rendu de la séance du 07 mai 2014 à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet une rubrique supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal si ce dernier en est d'accord. Les élus approuvent l'ajout du sujet suivant : abandon de la vérification annuelle de la bascule municipale.

### **Augmentation des loyers des différents bâtiments communaux**

La révision des loyers communaux se fait au 1<sup>er</sup> juin de chaque année. Elle est basée sur le dernier indice de référence des loyers publié par l'Insee. Au premier trimestre 2014, l'augmentation est de 0,60 %.

En ce qui concerne le loyer de l'auberge du Cheval-Blanc, l'indice de référence est celui des loyers commerciaux (ILC depuis la loi n° 2008-776 du 4 août 2008). Au dernier trimestre 2013, l'augmentation est de 0,11 %.

Après en avoir délibéré, les élus présents décident à l'unanimité de pratiquer ces augmentations sur les loyers communaux, qui sont ainsi revus :

<b>Adresse de l'immeuble</b>	<b>Loyer 2013-2014</b>	<b>Loyer au 1<sup>er</sup> juin 2014</b>
Logement du 3, rue des Lilas	417,72 €	420,23 €
Logement du 14, rue des Lilas	461,00 €	463,77 €
Logement du 12, rue des Rosiers	441,63 €	444,28 €
Logement du 24, rue des Rosiers	209,44 €	210,70 €
Logement et auberge du Cheval-Blanc	700,00 €	700,77 €
Garage place de la Mairie (trimestriel)	55,88 €	56,22 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce sujet.

### **Remplacement d'un poste informatique au secrétariat de mairie**

Vu les besoins de plus en plus exigeants, il y a obligation de remplacer le matériel informatique du secrétariat de mairie, acquis en 2006 et devenu obsolète.

Trois sociétés ont été sollicitées : Conty, Delta Technologies et CompuTech Universe. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la proposition CompuTech Universe, de Bouloire, mieux-disante, pour un montant total de **1 391,72 €H.T.**

Cette dépense est prévue dans le budget principal 2014 à l'article 2183 en dépense d'investissement.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cet achat.

### **Changement d'adresse sur le cadastre pour une maison d'habitation**

Monsieur et Madame Richard CHEVALIER sollicitent un changement d'adresse pour leur maison d'habitation, cadastrée section D, n° 730.

Lors de la demande de permis de construire, l'adresse indiquée était le nom du terrain du cadastre, à savoir La Poulichère. Ce nom est resté en usage. Or, une autre propriété de la commune, dans un secteur géographique différent, porte le même nom. Ceci pose problème pour les livreurs, le facteur et les secours.

C'est pourquoi Monsieur et Madame CHEVALIER suggèrent une adresse complémentaire du lotissement des Lilas puisqu'ils sont situés dans son périmètre : impasse des Lilas. Les élus proposent qu'un numéro soit attribué à cette adresse car il existe une parcelle dans le prolongement de la propriété des époux CHEVALIER.

Après délibération, les membres du Conseil municipal approuvent le changement d'adresse de la propriété cadastrée section D, n° 730, appartenant à Monsieur et Madame Richard CHEVALIER de « La Poulichère » en « 1, impasse des Lilas ». Une signalisation sera posée par la municipalité et l'information sera adressée au cadastre.

### **Sortie du photocopieur de l'actif de la commune**

Le photocopieur de marque Gestetner, enregistré sous le numéro d'inventaire 000024, est hors d'usage et a été remplacé par un nouveau matériel. Présent dans la liste des biens appartenant à la commune, l'ancien photocopieur doit être sorti des immobilisations.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent, à l'unanimité, la sortie de ce bien de l'actif de la commune, d'une valeur de 3793,13 €

### **Nomination d'un référent tempête**

La direction territoriale de la Sarthe d'Électricité réseau distribution de France (ERDF) a demandé la nomination d'un référent tempête pour la commune. Cette personne sera le lien direct entre la commune et ERDF en cas d'événement climatique sérieux. Une réunion d'information sera organisée en septembre par ERDF pour les représentants des communes.

**Stéphane GAUDIN et José HEINTJE** sont nommés référents tempête de la commune auprès d'ERDF Sarthe.

### **Abandon de la vérification de la bascule municipale**

L'utilisation de la bascule municipale est, depuis le départ de la société Lecomte de Bouloire, quasiment nulle : seulement six pesées en 2013, soit 9 € facturés.

Dans le même temps, la vérification annuelle obligatoire est confiée à un organisme agréé. En 2013, la commune s'est adressée à Précía Molen, pour un montant de 869,01 € TTC.

Les élus pensent qu'il serait déraisonnable de continuer la vérification annuelle de la bascule.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité la décision de ne plus faire vérifier la bascule municipale, d'en laisser un usage libre et gratuit, en précisant que les mesures obtenues seront indicatives, non garanties et sans valeur pour les transactions commerciales.

La commune se décharge de toute responsabilité concernant la précision du matériel. La municipalité informera la population de sa décision par un affichage sur la bascule et une annonce dans la presse.

Précía Molen recevra un courrier lui annonçant le choix pris par la municipalité.

### **Convention fourrière**

Après la décision de l'ancien conseil municipal de ne pas reconduire la convention avec la fourrière de la ville du Mans pour 2014, une délibération d'octobre 2013 avait été votée. Cette dernière stipulait le nouveau choix des élus de signer une convention avec l'association « Ultra-Chien » SOS canin vacances, située à Évaillé à la Saintonnière, et représentée par Madame Valérie EMONNET.

Après avoir rencontré l'intéressée et revu la convention, les nouveaux élus approuvent la signature de la convention avec l'association « Ultra-Chien » SOS canin vacances.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

### **Questions diverses**

#### **Vote du budget principal 2014**

Une modification doit être apportée au budget principal 2014 pour qu'il soit validé par la trésorerie. Elle concerne l'article 7391171 « Dégrèvement impôts fonciers des jeunes agriculteurs », d'un montant de 3 400 €

Le trésorier principal de Bouloire précise qu'il est nécessaire de procéder à un nouveau vote du budget suite à cette modification. La date du mercredi 18 juin, à 20h, est retenue pour ce vote.

### **Formation des élus**

Deux journées de formation sont proposées aux nouveaux élus de la Sarthe, les jeudi 19 et vendredi 20 juin. Des ateliers permettront d'aborder différents thèmes, sachant que plusieurs élus d'une même commune peuvent s'inscrire dans chaque atelier.

Les élus pouvant être présents à ces deux journées sont déjà inscrits.

### **Banquet du 14 juillet 2014**

Les élus annoncent que le banquet du 14 juillet 2014 se déroulera dans les mêmes conditions que précédemment, avec le repas offert par le CCAS aux personnes de la commune de plus de 65 ans. Trois commerçants seront sollicités pour le banquet.

Monsieur le Maire informe les élus de sa rencontre avec Monsieur David MORILLE, locataire de l'auberge du Cheval-Blanc, qui lui a annoncé son départ de Tresson et l'arrivée probable d'un preneur en août.

Les élus demandent que Monsieur le Maire rencontre Maître Adamy, notaire qui a rédigé le bail commercial de l'auberge du Cheval-Blanc, afin de discuter des prérogatives de la municipalité au vu de ce remplacement.

### **Journée nature organisée par la municipalité**

Samedi 14 juin, la municipalité organise une matinée de désherbage et de nettoyage de lieux publics. Le rendez-vous est fixé à 9 h devant la mairie. Les personnes intéressées doivent apporter leurs outils et apporter le pique-nique pour le déjeuner.

### **Randonnée attelage sur les chemins de Tresson**

Une randonnée attelage est organisée le dimanche 22 juin sur le territoire de Tresson et de Saint-Osmance par l'association d'attelage du Perche, avec la communauté de communes.

Une quinzaine d'attelages circulera sur les circuits de randonnée du secteur (environ 20 km) le matin, le départ est prévu au plan d'eau communal à 9 h. Une démonstration de maniabilité sera proposée à 11 h, sur le terrain du lotissement des Lilas. Les jeunes du Local Jeunes assureront une buvette avec sandwiches et salades sur le même lieu.

### **Élections sénatoriales**

Le renouvellement du mandat des sénateurs élus en septembre 2004 aura lieu le 28 septembre 2014. Les municipalités concernées doivent élire leurs délégués le vendredi 20 juin 2014.

Pour la commune de Tresson, un délégué titulaire et trois suppléants seront désignés au sein du conseil municipal.

*Ont signé les membres présents :*